



PLAN DE FORMATION

2023

SOMMAIRE

I. Contexte :	4
A. Les effectifs	4
B. Les formations suivies durant l'année 2022.....	5
II. Les objectifs du projet de formation 2023	6
A. Aider les agents contractuels et titulaires à réussir les concours de la fonction publique territoriale.....	7
B. Sensibiliser à l'Hygiène et Sécurité	7
C. Favoriser l'acquisition et l'optimisation des compétences :	8
III – Commentaires	8
ANNEXE 1 - Organigramme en février 2023	9
ANNEXE 2 - Bilan des formations 2022	10
ANNEXE 3 - Tableau de recensement des besoins de formations pour 2023	12

Le cadre réglementaire : Généralités

L'article L115-4 du code général de la fonction publique reconnaît le droit à la formation pour les agents de la fonction publique territoriale.

Par délibération du n°2022-54 du 28 mars 2022, le Comité Syndical du SIAH a approuvé le règlement de formation. Celui-ci détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux. Il distingue d'une part les formations statutaires obligatoires qui interviennent en début de carrière ou dans le cadre de l'adaptation aux emplois occupés et, d'autre part, les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur.

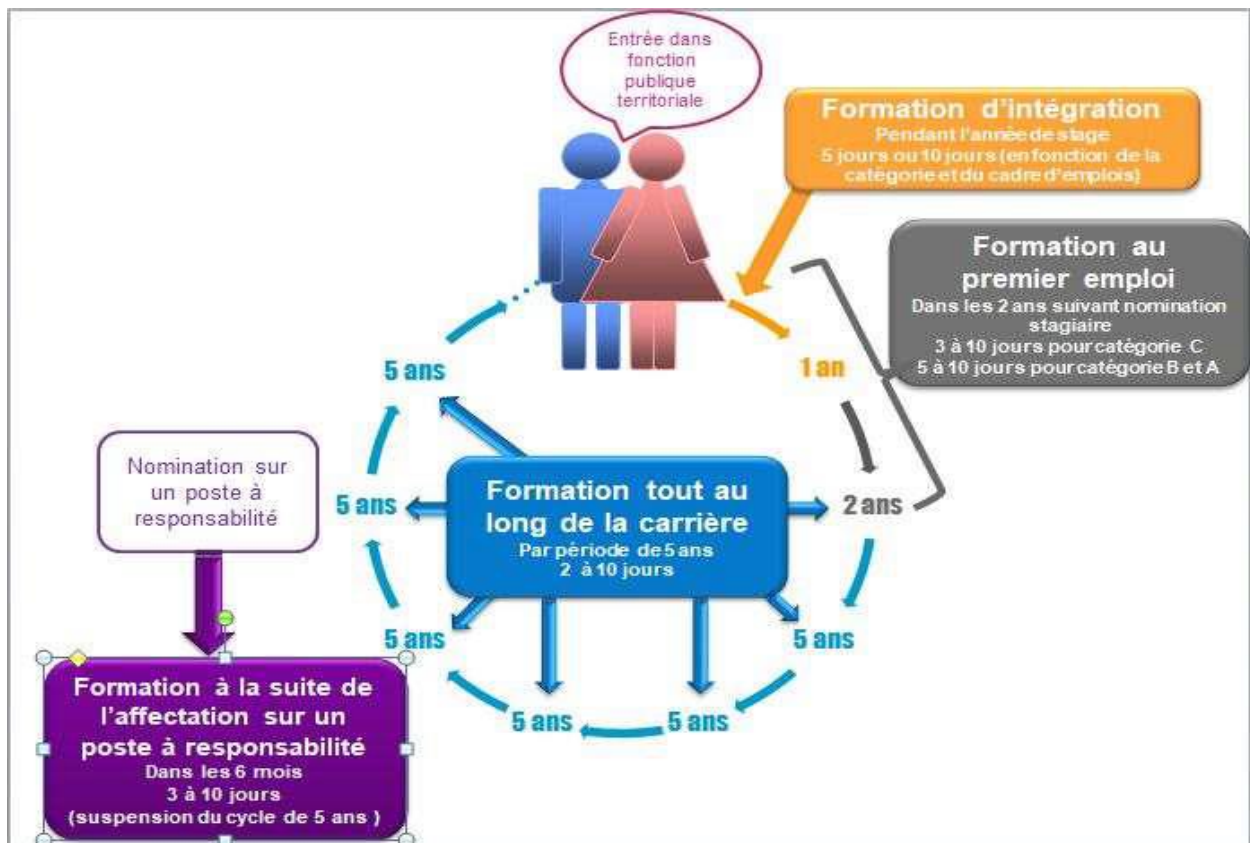
Il instaure également la mise en place d'un plan de formation.

Dans la partie 5 du règlement de formation il est indiqué que le plan de formation est un document prévisionnel annuel et ajusté chaque année qui détermine le programme d'actions de formation entrant dans le cadre :

- de la formation obligatoire d'intégration et de professionnalisation ;
- de la formation de perfectionnement ;
- de la formation de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique ;
- des actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française ;
- des formations communes visant à améliorer les pratiques du dialogue social.

Il permet de structurer ses formations à moyen terme en tenant compte des objectifs du SIAH, des projets des services et des besoins individuels des agents.

Le cadre réglementaire : La formation



I. Contexte :

A. Les effectifs

Mouvements du personnel

Le S.I.A.H compte 56 agents au 31 décembre 2022.

Les mouvements de personnel sur l'année civile 2022 sont exposés ci-dessous :

Recrutements

- 1^{er} janvier 2022, Kalifa DIALLO, Agent surveillant du patrimoine
- 12 février 2022, Frédéric MAUPPIN, Technicien en charge des rejets industriels
- 1^{er} juin 2022, Nicolas GUEVEL, Chargé de mission maîtrise d'œuvre
- 1^{er} septembre 2022, Ulrich DREUX, Responsable du service maîtrise d'œuvre
- 1^{er} septembre 2022, Charlotte MORBU, Technicienne environnement et biodiversité
- 5 septembre 2022, Claire DOYEN, Chargée des ressources humaines
- 5 septembre 2022, Noverlyn EDMOND, Technicien SIG
- 19 septembre 2022, Jeanne MULLER, Chargée de Mission d'Elaboration du Programme d'Actions Eau et Climat

Départs

- 1er avril 2022, Estibaliz SANCHEZ, Chargé de l'urbanisme et milieu naturel
- 1er avril 2022, Martin VAN BIESBROECK, Chargé des affaires foncières
- 2 mai 2022, Lydie BLONDELLE, Chargée de l'administration générale
- 1^{er} novembre 2022, Marine GARCIA, Chargée de mission hydraulique métrologie

Se rajoutent à ces mouvements, des situations particulières sur des postes particulièrement sensibles :

Postes ouverts restant à pourvoir au 07/02/2023

- Gestionnaire de la commande publique
- 2 postes de Chargé de maîtrise d'œuvre
- Chargé de mission hydro-morphologie
- 2 postes de Technicien assainissement
- Technicien chargé du suivi des rejets industriels
- 2 postes d'agent en charge de l'administration générale
- Agent chargé de la surveillance du patrimoine rivières et réseaux
- Chargé de mission hydraulique
- Chargé de mission électromécanique métrologie

Il est nécessaire d'apporter aux agents nouvellement entrés dans la fonction publique territoriale, à la fois la culture de la fonction publique (droits et obligations, rôle de l'élu, notions de service public, rôle du fonctionnaire) et des formations d'adaptation professionnelle aux missions qui leurs sont confiées.

B. Les formations suivies durant l'année 2022

Le tableau en annexe 2 récapitule les formations suivies par les agents du SIAH tout au long de l'année 2022.

Il prend en compte l'ensemble des stages effectués avec notamment les jours de préparation au concours, prévus pour les contractuels.

Ce tableau permet de recalculer la désignation du stage avec la définition des priorités de la matrice des formations définie dans le cadre des évaluations et les objectifs du programme de management environnemental.

Voici les éléments clefs des formations suivies en 2022 :

52 agents ont suivi au moins une action de formation sur l'année 2022.

Le nombre total de jours de formation est de 302.

La fréquence d'action de formation par agent se traduit de la manière suivante :

- 1 action de formation pour 8 agents
- 2 actions de formation pour 5 agents
- 3 actions de formation pour 14 agents
- Au-delà de 3 actions pour 25 agents (comprenant du distanciel et du webinaire)

12 sessions ont été organisées de manière collective

- AIPR
- CATEC Surveillant et Intervenant
- Risques routiers

- Gestes et postures
- Manipulation des extincteurs
- Mise en situation SST
- Personnel non électricien
- Recyclage SST
- Risque biologique en milieu ouvert
- Sensibilisation à la détection de gaz en assainissement
- Sensibilisation aux principaux risques en assainissement
- Sauveteur Secouriste au travail

3 agents ont passé les tests d'accès à la préparation au concours de rédacteur territorial.

Un agent a passé les tests d'accès à la préparation au concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

4 agents ont suivi leur formation d'intégration catégorie B et 3 agents en catégorie C.

2 formations ont été annulées par des organismes privés par manque de participant. Le CNFPT a refusé 12 inscriptions au motif que la session était complète ou pas de formateur.

Le coût total des formations au titre de l'année 2022 est de 69 840,89 € TTC.

II. Les objectifs du projet de formation 2023

Le S.I.A.H. acquiert, par la stabilité des équipes, une maturité qui permet la programmation de formations dans des domaines plus spécifiques.

Toutefois, les besoins de structurer les unités, d'adapter les compétences aux besoins de la structure, de poursuivre l'identification des compétences nécessaires et d'affiner les niveaux de compétences sont toujours d'actualité.

Le projet de formation du S.I.A.H. pour 2023 se traduit par plusieurs axes:

- continuer la structuration de ses services pour en faciliter son organisation (améliorer le management, approfondissement des connaissances techniques, amélioration des procédures, mise en place de modes opératoires),
- continuer l'intégration des nouveaux agents pour améliorer le fonctionnement des services (perfectionnement et acquisition de nouvelles compétences pour développer les activités et du statut de la fonction publique pour connaître les droits et devoirs des fonctionnaires mais aussi les organes paritaires),
- la sensibilisation de l'ensemble des agents aux aspects hygiène et sécurité : sur le lieu de travail et sur les sites extérieurs. Des formations en intra pourront être organisées grâce à l'expertise et à l'accompagnement du CNFPT (INSET de Montpellier notamment). Nous citerons, de manière non limitative, les gestes et postures (PRAP), le maniement des extincteurs, les risques microbiologiques en milieu ouvert, l'habilitation du personnel électricien et non électricien, l'obtention ou le renouvellement du certificat d'aptitude aux techniques en espace confiné, l'aptitude ou le renouvellement à la fonction de sauveteur secouriste du travail, travail en hauteur, conduite de véhicules en situation difficile, la signalisation temporaire sur les chantiers, l'amiante : la mise en œuvre et le suivi des

dispositions réglementaires en matière de santé publique et du code du travail, l'utilisation du défibrillateur.

A. Aider les agents contractuels et titulaires à réussir les concours de la fonction publique territoriale

Un agent sollicite une formation sur les compétences de base pour structurer des écrits.

Un agent sollicite une formation pour consolider des compétences de base en orthographe et grammaire.

Un agent souhaite s'inscrire aux tests de préparation au concours d'attaché territorial.

Un agent va suivre la préparation au concours d'ingénieur territorial.

B. Sensibiliser à l'Hygiène et Sécurité

Le SIAH a signé une convention avec le CIG de Versailles pour des missions d'ACFI, afin notamment de mettre en lumière des pistes d'amélioration relatives à l'ensemble de nos pratiques d'un point de vue Hygiène et Sécurité.

Le programme d'actions qui a découlé des inspections réalisées ces dernières années est suivi et mis à jour, en cohérence avec les actions exposées dans le Document Unique du Syndicat.

Les formations sur l'hygiène et la sécurité potentiellement envisagées pour 2023 sont :

- Formation CATEC : 2 agents
- Formation de sauveteur secouriste du travail : 9 agents en recyclage et 3 agents en initiale
- Habilitations électriques et non-électriques : 2 agents
- Stage de conduite en situations difficiles, proposé à l'attention des agents appelés à se déplacer avec un véhicule de service ou dans le cadre de leur trajet domicile-travail : 24 agents
- Signalisation temporaire : 35 agents
- Gestes et postures pour le personnel technique et administratif : 13 agents
- Risques biologiques : 10 agents
- Risques liés à la gestion de l'amiante : 10 agents
- Formation d'autorisation d'intervention à proximité des réseaux : 5 agents
- Formation prélèvement : 26 agents
- Formation utilisation d'une débroussailleuse : 16 agents
- Formation à l'utilisation des extincteurs incendie pour l'ensemble du personnel
- Formation défibrillateur pour l'ensemble du personnel
- Formation PRAP : 15 agents

C. Favoriser l'acquisition et l'optimisation des compétences :

Pour les agents intégrant la fonction publique territoriale, il est programmé une formation d'intégration de catégorie C pour 1 agent, et une formation d'intégration de catégorie B pour 1 agent.

Il est également envisagé de faire suivre, à un ou des agents, une formation sur le langage des signes pour répondre aux dispositions de l'article 106 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Les responsables de services doivent poursuivre la professionnalisation de leurs agents.

Cette professionnalisation a pour finalité d'optimiser les compétences de chaque collaborateur, en acquérant de nouveaux savoir-faire, mais aussi en actualisant les connaissances, notamment au regard de l'évolution de la réglementation.

Les demandes individuelles de formation répondront à ce besoin de perfectionnement des savoirs du SIAH.

Les formations demandées par les agents sont répertoriées dans l'annexe 3 du plan de formation.

Par ailleurs, il semble important de rappeler les missions et rôles de chaque niveau de la hiérarchie, mais aussi de trouver un management commun pour faire appliquer des règles communes à l'ensemble du personnel.

La Direction aura un rôle important à jouer, sous couvert de l'Autorité Territoriale, afin que l'ensemble de la structure progresse dans ce domaine.

C'est pourquoi des mini-séminaires seront menés avec les responsables de service et la direction générale.

III – Commentaires

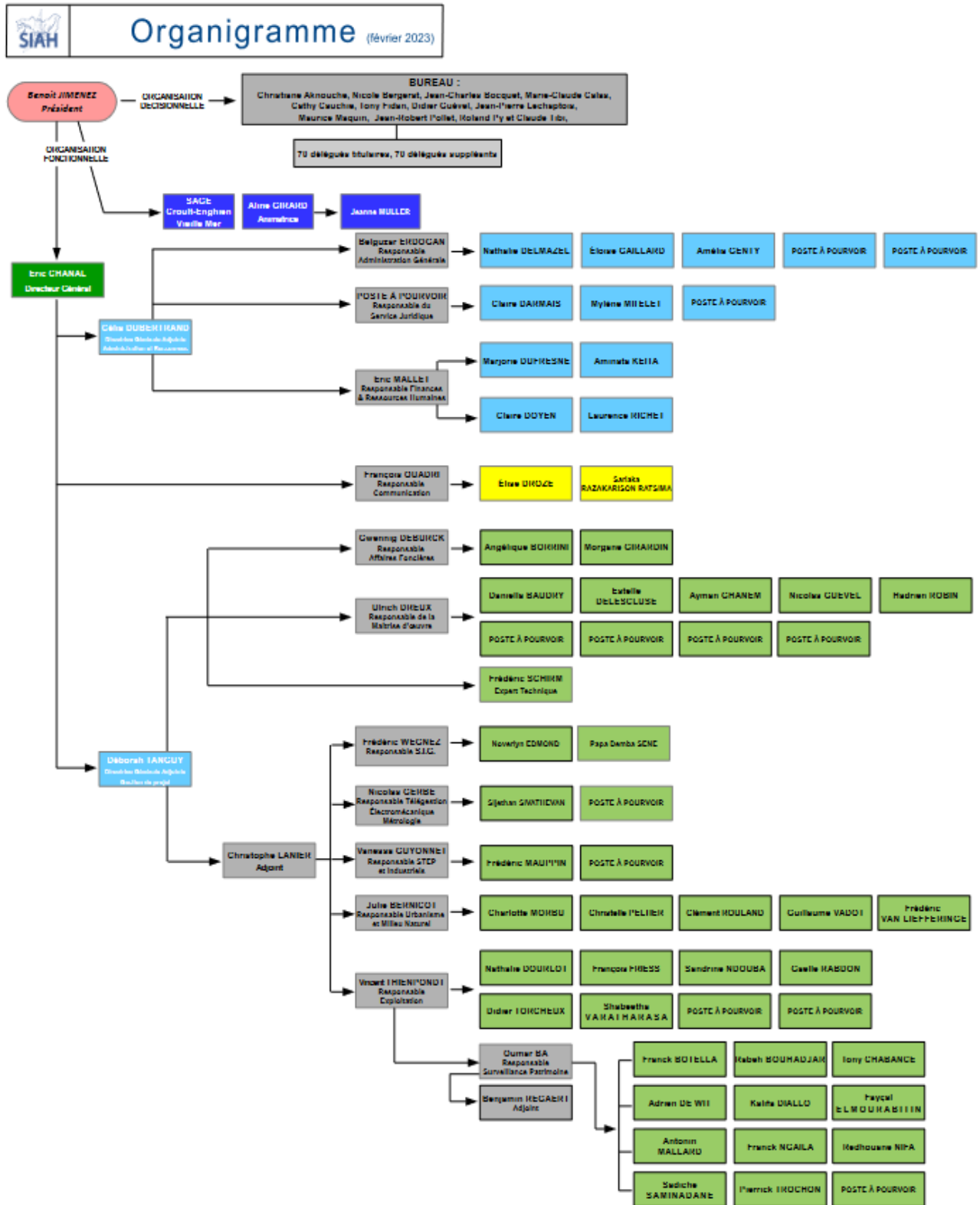
Comme chaque année, tous les responsables d'unité ont mené la réflexion avec les agents de leurs besoins en formation, au regard de l'évaluation de leurs compétences. Cette démarche s'est naturellement effectuée dans le cadre des entretiens professionnels.

Ces évaluations sont précédées d'auto-évaluations de nature à permettre à l'agent de s'identifier comme une source d'optimisation de l'unité dont il relève et des besoins en formation qui en découlent.

Ainsi, en fonction des domaines et plus précisément des missions à accomplir, des besoins en formation ont été parfois identifiés. On citera, sachant que ces éléments ne sont pas exhaustifs : l'adaptation des missions du SIAH et donc des actions des agents aux évolutions législatives et réglementaires, l'optimisation des compétences en fonction des enjeux liés à : l'hygiène, la sécurité, l'élargissement du domaine de compétences du SIAH avec la décentralisation et avec les attentes de plus en plus importantes dans le domaine de l'intercommunalité.

Dans cet objectif volontariste, le budget prévisionnel alloué à la formation est particulièrement important pour l'année 2023 (60 000 € TTC), dopé notamment par les thématiques afférentes à la santé et à la sécurité au travail mais aussi à la formation des agents nouvellement recrutés.

ANNEXE 1 - Organigramme en février 2023



ANNEXE 2 - Bilan des formations 2022

INTITULE DES FORMATIONS SUIVIES	NOMBRE D'AGENTS	NOMBRE DE JOURS CUMULES
AIPR	15	15
Bonnes pratiques pour limiter les pertes de biogaz sur la sécurité des sites de méthanisation	1	0,5
Carrefour des Gestions Durables de l'Eau	1	2
CATEC SI	3	3
Code Général de la Fonction Publique	1	0,5
Comment financer la compétene gestion des eaux pluviales urbaines	1	0,5
Concevoir, réaliser et valoriser son projet de génie écologique	1	1
Consolidation des compétences de base en orthographe - grammaire	6	31
Construction des réseaux sans ouverture de tranchées	1	5
Contrôle technique de l'ANC neuf	1	5
Décryptage de la loi 3DS Différenciation et Simplification	1	0,5
Dimensionnement des réseaux d'assainissement Module1	1	5
Extension de réseaux et enjeux de financement	1	1
FIB	4	40
FIC	3	15
Formation Risques routiers	1	1
Gestes et postures	11	5,5
Jurisprudence et exercice des pouvoirs de police en ANC	1	5
La fresque de la biodiversité : un outil ludique pour sensibiliser et mobiliser	1	0,5
La mise en place du CST	2	1
La rédaction des actes authentiques en la forme administrative de mutation de biens fonciers	1	2
La step de demain : une installation de traitement à une usine de production	1	0,5
L'actualité en matière RH	2	1
Le contrôle des raccordements au réseau public d'assainissement	2	2
Le logiciel Autocad 2ème dimension : perfectionnement	1	3
Les écrits administratifs dans la filière technique	1	3
Les fondamentaux de l'assainissement	1	2
Les procédures de traitement des biens vacants et sans maître	1	2
L'exécution administrative et financière des marchés publics	1	2
L'exécution des dépenses et des recettes	1	2

(Suite)

INTITULE DES FORMATIONS SUIVIES	NOMBRE D'AGENTS	NOMBRE DE JOURS CUMULES
Maniement extincteurs	33	18,5
Mise en situation SST	8	8
Modélisation des réseaux écologiques : initiation au logiciel Graphab	2	4
Personnel non électricien	9	9
Préinscription des agents sur la plateforme IEL	1	1
Préparation au concours adjoint principal de 2ème classe	1	7
Préparation au concours interne Rédacteur	1	2
Préparation concours technicien principal 2ème classe	1	7
Préventis premium	5	5
Recyclage SST	5	5
Réhabilitation des réseaux d'assainissement non visitables	1	5
Risque biologique en milieu ouvert	18	18
Sensibilisation suite à la sensibilisation à la détection de gaz en assainissement	4	4
Sensibilisation à la laïcité	1	0,5
Sensibilisation aux principaux risques en assainissement	16	16
SST	2	4
Suivi de l'évolution des milieux humides pour la gestion et la restauration	1	5
Test d'accès à la préparation au concours d'adjoint technique principal	1	0,5
Test d'accès à la préparation au concours de rédacteur	3	1,5
Tremplin maîtrise de la communication écrite	2	12
Tremplin perfectionnement en communication écrite B	1	6
Voirie et réseaux divers : notions fondamentales	1	4
Webinaire apprentissage	1	0,5
Webinaire Journée d'actualité RH	2	1
Total général	189	302

ANNEXE 3 - Tableau de recensement des besoins de formations pour 2023

INTITULÉ DE LA FORMATION
Biens sans maître et biens abandonnés. Maîtriser et mettre en œuvre les différentes procédures applicables
CATEC S/I
Contrôle technique de l'ANC existant
Initiation aux marchés publics appliqués en espaces verts
La connaissance de soi et des autres pour mieux manager
La Fonction Publique Territoriale : Organisation et fonctionnement
La gestion des eaux pluviales et sa prise en compte dans les projets d'aménagement urbain
La photo et vidéo avec un smartpone pour un usage professionnel
Le calcul du dimensionnement des ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales
L'élaboration du plan de gestion d'un espace naturel
L'élaboration et la mise en œuvre de la trame verte et bleue en milieu urbain et périurbain
Les fondamentaux de l'assainissement
Les fondamentaux du Plan Loca d'Urbanisme
Les projets de rétention d'eau - Techniques et approche paysagère et écologique
L'utilisation du logiciel QGIS Initiation
L'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse
L'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse en sécurité
Optimisation de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement ou d'eau potable
Prise en main du logiciel 3R2014 2,0
Réhabilitation sans tranchée des réseaux d'assainissement
Voirie et réseaux divers : notions fondamentales